

COMMUNE DE SAINT-GERMAIN 70200

Mairie – 1 rue de la Neuvelle

Téléphone 03 63 75 80 63 - mail : mairiestgermain70@gmail.fr

Ouverture au public : lundi de 10h à 12h, mercredi et jeudi de 16h à 18h, samedi de 9h à 11h.
Accueil téléphonique : lundi, mercredi, jeudi de 8h à 12h et de 14h à 18h. Mardi et vendredi de 8h à 12h. **Mairie fermée tous les samedis de juillet et août.**

Site internet : www.saintgermain70.fr

BULLETIN D'INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 1^{er} JUILLET 2024

Étaient présents à 19h00 : Maryline **Caravati-Bresson**, maire, Olivia **Beluche**, Caroline **Triquenot**, adjointes. , Adeline **Durpoix**, Denis **Guilbert**, Freddy **Stahli**, Philippe **Didier**, conseillers. Dominique **Letellier** absent excusé. Hélène **François**, Lucie **Roch**, Annabel **Dudoret**, Arnaud **Jurettigh**, Olivier **Gavoille** absents excusés ont respectivement donné pouvoir à D.Guilbert, C. Triquenot, O. Beluche, M. Caravati-Bresson, F. Stahli.

Liste des délibérations examinées au conseil du lundi 1^{er} juillet 2024

- Approbation du PV de la séance du conseil municipal du 3 juin 2024.
- Souscription d'un emprunt pour les travaux de rénovation énergétique Foyer – Approuvée
- Encaissement d'un chèque de remboursement loyer locataire – Approuvée
- Renouvellement convention avec « Boule de Poils » – Approuvée
- Discussion générale

VIE QUOTIDIENNE

MÉDECIN DE GARDE – CHANGEMENT DE NUMÉRO D'APPEL

Depuis le 1^{er} juillet, le numéro **116 117** remplace le 39 66 pour joindre un médecin généraliste aux horaires de la permanence des soins ambulatoires dans tous les départements de la Bourgogne Franche-Comté. En Haute-Saône nous sommes concernés par cette nouvelle règle.

Ainsi, le **116 117** vous permet de joindre un médecin généraliste aux horaires de la permanence des soins ambulatoires. L'appel au **116 117** est opérationnel la **semaine** entre **20 h** et **8 h**, mais aussi le **samedi à partir de 12 h**, et le **dimanche de 8 h à 20 h**.

Si les modalités d'accès changent, le service ne change pas. Au bout du fil vous pourrez toujours bénéficier d'un conseil médical, d'une orientation vers la consultation auprès d'un médecin de garde ou vers un service d'urgence.

BIBLIOTHÈQUE

Les bénévoles communiquent :

« *La bibliothèque sera ouverte **tous les samedis de 9 h à 11 h en juillet et août**. Nous sommes allées changer nos livres à la médiathèque courant juin, et nous avons de nombreuses nouveautés à vous proposer. Nous vous souhaitons de bonnes vacances* ».

OUVERTURE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE EN JUILLET-AOÛT

Rappel : Le secrétariat de mairie est désormais situé au 1 rue de La Nouvelle.

Durant la période estivale, le secrétariat de mairie sera ouvert au public le lundi de 10 h à 12 h, le mercredi et le jeudi de 16 h à 18 h. Il n'y aura **pas d'accueil du public le samedi matin en juillet et août**.

AUBADE MUSICALE MERCREDI 17 JUILLET

Le groupe musical "**Leopold-Band**" de CHAMPAGNEY ainsi que la formation de jazz "**Jazzouille**" invitent les personnes intéressées à une soirée musicale gratuite le mercredi 17 juillet à partir de 20 heures sur le boulo-drome Rue du Tacot. Cette soirée se déroulera en 2 temps :

- de **20 h à 21 h 30**, le « Léopold-Band » présentera un programme varié autour de musiques du monde, de film, de chansons...
- à partir de **21 h 30**, « Jazzouille » offrira un programme de jazz des années 1920-1930 (jazz Nouvelle Orléans).

Une corbeille passera au bon vouloir de chacun. Par précaution, munissez-vous d'un siège.

En cas de mauvais temps, une solution de repli est prévue au Foyer rural.

PASSAGE DU TOUR DE FRANCE FEMMES – VENDREDI 16 AOÛT

Le Tour de France Femmes passera à Saint-Germain le **vendredi 16 août** prochain lors de la 6^e étape. Les coureuses viendront de Melisey et partiront en direction de Lure. Elles traverseront le village en empruntant la route départementale 486 en entrant par « Les Carrières » et en quittant le village par « Le Mont ». La sécurisation de l'intégralité de l'itinéraire sera assurée par un service d'ordre comprenant des motards et gendarmes qui se déplaceront au fil de la course, formant ainsi une « bulle sécurité » sur tout le parcours. **Toutefois nous vous demandons d'être attentifs aux interdictions temporaires de circulation qui interviendront de 11 heures (passage de la caravane à 12 h 45 (heure maximum de passage des coureuses))**. Un arrêté interdisant le stationnement sur la rue des Vosges et route de Lure sera effectif le 16 août de 6 h à 20 h.

Les commerçants et artisans situés sur l'axe de passage seront prévenus individuellement.

Nous vous invitons à participer nombreux(ses) à cet événement et comptons sur votre prudence pendant toute la durée de la manifestation.

BRUIT ET TONTE

Arrêté préfectoral DDASS/2006 n°21 du 18/05/2006

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h 30
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

FEUX À L'EXTERIEUR

Après avoir constaté régulièrement des feux de branchages ou autres produits sur la Commune, nous vous rappelons que **ces feux sont strictement interdits**. Une amende de 450 euros est applicable si un constat est établi. Tous les déchets qui ne peuvent être pris en charge par le service des ordures ménagères doivent faire l'objet d'un apport à la déchetterie.

La prochaine réunion du Conseil municipal est prévue le lundi 2 septembre 2024 à 19h00. Imprimé par nos soins.